



RÉGION ACADÉMIQUE  
CENTRE-  
VAL DE LOIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

### VOYAGE SCOLAIRE A LA MONTAGNE MARS 2025

## REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de remise des offres : vendredi 6 septembre 2024 – 13h00

#### POUVOIR ADJUDICATEUR

Collège MOZART  
9 rue André BOXHORN  
28260 ANET

Représenté par son Chef d'établissement : **Mme BRODIER Nathalie, Principale**  
Personne en charge de la consultation : **M. Hervé LE ROUX, Secrétaire Général**  
Tel : 02 37 41 49 88 (2)  
Mail : [int.0281038b@ac-orleans-tours.fr](mailto:int.0281038b@ac-orleans-tours.fr)

#### OBJET DU MARCHE :

Organisation d'un **voyage à la Montagne (Alpes ou Pyrénées)**  
**6 jours – 5 nuits entre du 09/03/2025 au 14/03/2025.**

#### DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est constitué des documents suivants :

- Le présent règlement de consultation
- Le cahier des clauses administratives particulières
- Le cahier des clauses techniques particulières (cahier des charges)
- L'acte d'engagement

#### PROCEDURE

Marché passé selon une procédure adaptée suivant les - Articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du code de la commande publique.

Ce document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services.

Le dossier de consultation est publié sur le site de l'AJI-Gestion pour l'éducation :  
<https://mapa.aji-france.com/>

Il comprend, outre le règlement de consultation, les pièces contractuelles suivantes:

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP).
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).
- Le règlement de consultation.

Si le prestataire est retenu à l'issue de la procédure, l'acheteur lui adressera l'acte d'engagement qui devra être signé par les deux parties.

**Cet acte d'engagement constitue le contrat.**

Il comporte toutes les informations nécessaires à la conclusion du marché.

En le signant, le prestataire consent à exécuter les prestations détaillées dans le CCTP, conformément aux conditions décrites dans les documents de consultation et pour le montant figurant dans son offre détaillée.

**Il est expressément précisé qu'à aucun moment, les conditions propres du prestataire (conditions générales ou particulières de vente) ne peuvent se substituer aux conditions définies dans les documents composant le présent dossier de consultation, y compris celles figurant au dos d'un devis ou de tout autre document soumis à la signature du pouvoir adjudicateur.**

**Il est rappelé que les stipulations commerciales ne peuvent pas prévaloir, contredire ou déroger au droit de la commande publique.**

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Date et heure limites de dépôt des offres : **vendredi 6 septembre 2024 à 13h.**

**Modalités d'envoi des offres :**

Les propositions devront impérativement être transmises sous forme dématérialisée au format (.pdf ) par l'intermédiaire de la plateforme AJI

**« Marché Public – Voyage scolaire en Montagne 2025»**

à l'adresse précisée ci-après :

<https://mapa.aji-france.com/>

(indiquer en objet : « **Marché Public – Voyage scolaire à la Montagne 2025**»)

La date de dépôt de l'offre sur la plateforme fait foi.

**Toute offre arrivée hors délai ne sera pas examinée.**

L'offre et l'ensemble des documents du dossier de candidature sont rédigés en Français.

## **PRESENTATION DES OFFRES**

Le dossier du candidat doit comprendre les éléments suivants :

- Le certificat d'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours **ou**, à défaut, l'attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle **et** l'attestation de garantie financière.
- Un document établissant brièvement les capacités techniques et professionnelles du candidat (expérience dans l'organisation des voyages scolaires, partenaires, clients, collaborateurs etc.)
- L'offre du candidat présentée sous forme d'un devis détaillé précisant le prix global du séjour et le prix unitaire par participant. L'offre indiquera les conditions de transport, d'hébergement, de restauration et d'annulation et le programme détaillé du séjour.

## **CRITERES DE CHOIX**

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- Prix : 50% de la note.
- Qualité des prestations et services (*y compris respect du programme demandé*) : 50% de la note.